



À une séance ordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, le lundi 12 janvier 2026 à 19h30, sont présents la conseillère et les conseillers suivants :

Madame Marie-Eve Denicourt ainsi que messieurs Stéphane Vézina, Florent Raymond, Jean-François Berthiaume et Rémi Cusson, sous la présidence de monsieur Yves Barrette, maire.

Est absent : Monsieur Michaël Roy, conseiller municipal.

Sont aussi présents : la greffière-trésorière adjointe, madame Yannick Gagnon, le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Benoît Brodeur, l'adjointe administrative, madame Jacinthe Boissé ainsi que cinq (5) citoyens.

ORDRE DU JOUR :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1.** Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente
- 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2.1.** Adoption de l'ordre du jour
 - 2.2.** Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2025
 - 2.3.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025
 - 2.4.** Adoption des comptes et engagements de crédits
 - 2.5.** Rapport sur les plaintes
 - 2.6.** Adoption du règlement 26-430 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2026
 - 2.7.** Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens
 - 2.8.** Aide financière aux organismes pour l'année 2026
 - 2.9.** Journées de la persévérance scolaire
- 3. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 3.1.** Service de sécurité incendie - Rapport
 - 3.2.** Contrat 2026 avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie
- 4. TRANSPORT**
 - 4.1.** Approbation des prévisions budgétaires 2026 pour le service de transport adapté
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
 - 6.1.** Budget 2025 révisé de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu
 - 6.2.** Budget 2026 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu
 - 6.3.** Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive 2026
 - 6.4.** Soutien à la gouvernance communautaire du Fonds d'habitation (Projet de loi n°7)
- 7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 7.1.** Service de l'urbanisme - Rapport
 - 7.2.** Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire 26-431 relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain
 - 7.3.** Vente du lot 4 878 894
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1.** Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport
 - 8.2.** Demande de commandite pour le Gala 2026 du CPA de Bedford
 - 8.3.** Demande de droit de passage de La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie
 - 8.4.** Embauche préposé de plateaux sportifs
- 9. CORRESPONDANCE**
- 10. AFFAIRES DIVERSES**
- 11. RETOUR DES COMITÉS**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**
 - 13.1.** Levée de la séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire, monsieur Yves Barrette à 19h30.

Période de questions et retour sur la période des questions de la séance précédente

Conformément aux dispositions de la loi, le maire invite les personnes présentes à poser des questions aux membres du conseil municipal.

Deux (2) questions sont posées aux membres du conseil.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-01-04

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tout en gardant le point affaires diverses ouvert.

Adoptée à l'unanimité

26-01-05

Adoption du procès-verbal de la séance du 1er décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

26-01-06

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal a été transmis aux membres du conseil dans les délais prescrits pour qu'ils en fassent lecture;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

26-01-07

Adoption des comptes et engagements de crédits

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des chèques émis, des virements bancaires effectués par la Municipalité ainsi que la liste des comptes à payer pour le mois de décembre 2025 et s'en déclare satisfait;

ATTENDU QU'il y a lieu de les accepter et d'autoriser le paiement de ces derniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter la liste des comptes à payer ainsi que la liste des chèques émis et paiements bancaires pour un total de 939 185,08 \$ et l'autorisation est donnée au directeur général et greffier-trésorier de payer lesdits comptes.

Prélèvements automatiques	6113 à 6167	pour	427 117,29 \$
Chèques fournisseurs	85877 à 85947	pour	444 738,03 \$
Rémunération		pour	67 329,76 \$

Adoptée à l'unanimité

Rapport sur les plaintes

Le rapport des plaintes du mois de décembre 2025 totalisant trois (3) plaintes est déposé devant le conseil.

26-01-08

Adoption du règlement 26-430 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a adopté le budget de l'exercice financier 2026 en date du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet du présent règlement a été déposé lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer et de prélever, dans les dates limites fixées par les lois, par voie de taxation directe sur les biens imposables du territoire de la municipalité, toutes sommes nécessaires pour s'acquitter des dépenses de fonctionnement et d'investissement ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QU'afin de se procurer les sommes nécessaires pour réaliser ces prévisions budgétaires, il est requis de décréter par règlement les différentes taxes et tarifs ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c.F-2.1 relatives à la possibilité d'imposer différents taux de taxe foncière générale en fonction des catégories d'immeubles;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 988 du code municipal, toutes taxes sont imposées par règlement ou procès-verbal, sauf dans les cas autrement réglés;

CONSIDÉRANT les pouvoirs de tarification édictés en vertu des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, RLRQ, c.F-2.1;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, les règles applicables au nombre de versements de taxes, peuvent être réglementées;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'adopter le *Règlement numéro 26-430 décrétant l'imposition des taxes, compensations et tarifs pour l'année 2026*.

Adoptée à l'unanimité

26-01-09

Envoi du bulletin sur le budget, les taxes et le programme triennal d'immobilisations aux citoyens

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Florent Raymond et résolu d'autoriser l'envoi du bulletin sur le budget et les taxes ainsi que le plan triennal d'immobilisations 2026-2028 aux citoyens en couleurs.

Adoptée à l'unanimité

26-01-10

Aide financière aux organismes pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a reçu des demandes d'aide financière des différents organismes du milieu pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre a introduit une procédure de reddition de comptes pour assurer une saine gestion de ses finances publiques;

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

D'accorder les subventions aux organismes suivants : Fabrique de Saint-Alexandre (5 000 \$), Club de l'Âge d'or (5 000 \$), Centre d'entraide régionale d'Henryville (3 000 \$), Centre de la Petite Enfance Le Champ des rêves (1 600 \$), Covabar (500 \$), ALUS (1 000 \$), ALSA (20 000 \$), Marché de Noël de l'école de Saint-Alexandre (5 000 \$), Je cours et roule pour ma cour (2 000 \$) et l'École de Saint-Alexandre (12 000 \$);

DE procéder au versement de l'aide financière en deux paiements;

QUE le premier paiement soit effectué en février et que le deuxième paiement soit effectué lorsque la reddition de comptes sera approuvée;

QUE le premier paiement soit retenu pour les organismes qui n'ont pas soumis leur reddition de comptes finale de l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

26-01-11

Journées de la persévérence scolaire

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, le Réseau québécois pour la réussite éducative a mis en place les Journées de la persévérence scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ces journées ont pour objectif de rappeler le rôle fondamental de chaque acteur afin de motiver les jeunes et de les aider à persévéérer;

CONSIDÉRANT QUE, selon un sondage Léger de 2018, 32 % des jeunes sondés ont pensé à décrocher, mais ne l'ont pas fait en raison des encouragements reçus;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire représente un phénomène complexe aux multiples nuances qui engendrent des répercussions considérables autant pour les jeunes que pour la société entière;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire entraîne davantage d'inégalités sociales, des perturbations sur la croissance économique, une diminution de la participation citoyenne et un manque de main-d'œuvre qualifiée;

CONSIDÉRANT QUE la vingtième édition des Journées de la persévérence scolaire se tiendront du 16 au 20 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec sont invitées à se joindre au mouvement visant à souligner les Journées de la persévérence scolaire;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre souligne les Journées de la persévérence scolaire se déroulant du 16 au 20 février 2026;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre encourage les jeunes à poursuivre leurs études et à choisir la formation professionnelle qui leur convient.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Service de sécurité incendie - Rapport

Dépôt du rapport du service de sécurité incendie du mois de décembre 2025 représentant les sorties suivantes :

- 6 appels premiers répondants;
- 6 appels incendie (5 entraides).

26-01-12

Contrat 2026 avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que la Municipalité de Saint-Alexandre renouvelle l'entente de partenariat avec l'Association des pompiers auxiliaires de la Montérégie pour l'année 2026 au tarif de 940 \$.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT

26-01-13

Approbation des prévisions budgétaires 2026 pour le service de transport adapté

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2026 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions fixent à 40 402,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Alexandre pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller FLorent Raymond et résolu :

QUE la municipalité de Saint-Alexandre nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2026;

QUE soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 40 402,00 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Alexandre, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

26-01-14

Budget 2025 révisé de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu d'accepter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu pour l'immeuble *Le Fleuron* pour un montant additionnel de 220 \$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité

26-01-15

Budget 2026 de l'Office municipal d'habitation du Haut-Richelieu

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation Haut-Richelieu pour l'immeuble *Le Fleuron* pour un montant de 1 015 \$ pour l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité

26-01-16

Proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive 2026

CONSIDÉRANT QUE le 31 mars 2022, les élu(es) de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

CONSIDÉRANT QUE le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Ensemble pour une bonne santé mentale !* »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population vous sont offerts tout au long de l'année;

CONSIDÉRANT QUE la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

CONSIDÉRANT QU' il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu que le conseil municipal de Saint-Alexandre proclame le 13 mars comme étant la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « *Ensemble pour une bonne santé mentale !* ».

Adoptée à l'unanimité

26-01-17

Soutien à la gouvernance communautaire du Fonds d'habitation (Projet de loi n°7)

ATTENDU QUE les municipalités et les MRC du Québec sont directement concernées par la salubrité, la pérennité et la disponibilité des logements sociaux et communautaires sur leur territoire;

ATTENDU QUE depuis plus de 40 ans, les offices d'habitation, les coopératives et les organismes sans but lucratif d'habitation contribuent de manière essentielle à l'offre de logements salubres, sécuritaires et abordables pour des milliers de ménages vulnérables;

ATTENDU QUE le Fonds québécois d'habitation communautaire (FQHC), désormais intégré aux budgets de la SHQ et alimenté par les loyers des ménages des OSBL d'habitation, coopératives et offices, constitue un levier essentiel pour assurer la pérennité des immeubles construits dans le cadre du programme AccèsLogis;

ATTENDU QUE ce fonds, représentant aujourd'hui plus de 360 millions de dollars (bientôt 400 M\$), provient exclusivement des contributions des immeubles et des locataires du parc communautaire, et qu'il doit demeurer affecté à la pérennité de ces immeubles;

ATTENDU QUE la gouvernance partagée du Fonds entre la Société d'habitation du Québec (SHQ) et les représentants du milieu communautaire est un principe historique issu du Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996, et qu'elle a démontré son efficacité pour protéger l'intégrité du parc de logements sociaux;

ATTENDU QUE le projet de loi n°7 propose d'abolir l'obligation de consultation et de cogestion du Fonds, privant ainsi la SHQ d'une expertise essentielle provenant du terrain et affaiblissant la concertation nécessaire au maintien du parc de logements;

ATTENDU QUE l'abolition de cette cogestion pourrait compromettre la capacité des organismes à maintenir leurs immeubles en bon état, augmentant les risques d'insalubrité, de dégradation, et de fermetures de logements, ce qui aurait des impacts directs sur les municipalités et MRC (housse des plaintes, pression supplémentaire sur les services municipaux, perte de logements sociaux construits depuis plusieurs décennies);

ATTENDU QUE la participation du milieu communautaire à la gouvernance du Fonds contribue à réduire la bureaucratie et à accélérer la rénovation des immeubles, notamment grâce à la mise en place en 2022 d'un programme de rénovations sans coût pour l'État, rendu possible grâce à cette collaboration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémi Cusson, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre s'oppose à l'abolition de la cogestion et de l'obligation de consultation du milieu communautaire prévue dans le projet de loi n°7;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre demande au gouvernement du Québec de maintenir et renforcer la gouvernance partagée du Fonds d'habitation afin d'assurer la pérennité du parc de logements développés dans le cadre du programme AccèsLogis;

QUE la Municipalité de Saint-Alexandre réaffirme son appui aux organismes d'habitation communautaire présents sur son territoire, considérant leur rôle essentiel dans l'accès au logement, la lutte contre l'itinérance et la stabilité résidentielle;

QUE la présente résolution soit transmise :

- à la ministre responsable de l'Habitation;
- à la Société d'habitation du Québec (SHQ);
- à l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- aux députés de la région;
- ainsi qu'à la Fédération régionale des OSBL d'habitation (FROHME) et au RQOH.

Adoptée à l'unanimité

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Service de l'urbanisme - Rapport

Le rapport des permis du mois de décembre 2025, émis par Louise Nadeau, inspectrice municipale, totalisant quinze (15) permis est déposé au conseil.

Avis & Dépôt

Avis de motion et dépôt du projet de règlement de contrôle intérimaire 26-431 relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Stéphane Vézina qu'un règlement sera soumis à ce conseil à sa prochaine séance ou à une séance subséquente afin d'imposer un contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le conseiller Stéphane Vézina dépose une copie du projet de règlement 26-431 concernant un contrôle intérimaire relatif à la gestion des nouvelles constructions et des opérations cadastrales à l'intérieur du périmètre urbain.

26-01-18

Vente du lot 4 878 894

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Alexandre est actuellement propriétaire du lot 4 878 894 dans le parc industriel de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, en collaboration avec NexDev, à un appel de projets industriels pour son terrain;

CONSIDÉRANT QUE deux projets ont été déposés à la Municipalité dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'évaluation a rencontré les entrepreneurs et a émis ses recommandations au conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Vézina, appuyé par le conseiller Florent Raymond et résolu :

QUE le conseil municipal retienne le projet présenté par l'entreprise Groupe Cloutier;

QUE le conseil municipal autorise la vente du lot 4 878 894 à Groupe Cloutier pour un montant de 175 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la vente soit assortie aux conditions suivantes :

- Que le droit de premier refus soit vérifié auprès du propriétaire détenant ledit droit et qu'en cas d'exercice du droit, le projet de vente sera soumis de nouveau au conseil municipal
- Que Groupe Cloutier s'engage à ne pas revendre le terrain pour une durée minimale de 5 ans
- Que Groupe Cloutier respecte les dispositions sur le bruit durant les soirées et les fins de semaine
- Qu'un minimum de 20% du bâtiment soit occupé par Groupe Cloutier
- Que des garanties financières soient fournies afin de démontrer la viabilité du projet
- Que le Groupe Cloutier accepte de réserver des mètres carrés pour les activités municipales

QU'en cas de respect des différentes conditions, le conseil municipal autorise monsieur Yves Barrette, maire, et monsieur Marc-Antoine Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, à signer le contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexandre.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

Service des loisirs, culture et communications - Dépôt du rapport

Dépôt du rapport du Service des loisirs, de la culture et des communications, présenté par monsieur le maire.

26-01-19

Demande de commandite pour le Gala 2026 du CPA de Bedford

Il est proposé par la conseillère Marie-Eve Denicourt, appuyée par le conseiller Stéphane Vézina et résolu de participer au programme du CPA 2026 de Bedford pour une commandite avec notre logo municipal au montant de 325 \$.

Adoptée à l'unanimité

26-01-20

Demande de droit de passage de La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie

CONSIDÉRANT QUE le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT QUE La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage le samedi 13 juin 2026 dans la Municipalité de Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE certaines routes devront être fermées de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Municipalité de Saint-Alexandre en fait partie;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par la conseillère Marie-Eve Denicourt et résolu :

QUE le conseil municipal de Saint-Alexandre autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur les routes prévues dans les tracés déposés;

QUE la municipalité collabore à l'activité en fournissant les bénévoles et les équipements nécessaires pour la tenue de l'événement;

QUE la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents à se joindre à l'événement;

QUE la municipalité autorise le vol de drones sur son territoire selon le cadre règlementaire canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

Adoptée à l'unanimité

26-01-21

Embauche préposé de plateaux sportifs

La conseillère Marie-Eve Denicourt déclare ses intérêts et se retire des délibérations.

CONSIDÉRANT la démission d'une préposée de plateaux sportifs;

Il est proposé par le conseiller Florent Raymond, appuyé par le conseiller Jean-François Berthiaume et résolu d'embaucher monsieur Randy Rijo Cuevas comme préposé de plateaux sportifs.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

Dépôt de la liste de correspondance du mois de décembre 2025.

10. AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaires diverses

11. RETOUR DES COMITÉS

Stéphane Vézina parle de sa rencontre avec le comité de *Reconnaissance des bénévoles* ainsi qu'avec le comité *Gestion des actifs*.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Deux (2) questions sont posées aux membres du conseil.

QUESTION

Est-ce qu'on pourrait envisager d'appliquer un sens unique sur la rue Saint-Charles entre Saint-Denis et Bernard?

RÉPONSE

On prend note de votre recommandation. Ce sera discuté en comité.

Est-ce que le moratoire vise seulement les constructions résidentielles?

Oui, les lotissements et les constructions de plus de 2 logements résidentiels en zone urbaine.

13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

26-01-22

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Rémi Cusson et unanimement résolu que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 20h37.

Yannick Gagnon
Greffière-trésorière adjointe

Yves Barrette
Maire